



COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu



Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 backoffice@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	78927-M-M-G-G-M CD
Objet :	La modification de la condition No 4 de l'autorisation n°78927-M-M MS/mov du 25 novembre 2013 concernant la construction d'un hangar agricole
Requérant :	Monsieur Daniel Schuster
Adresse :	3, Rue Principale L-9144 Dellen
Date de la décision :	12.12.2019
Lieu :	Sur la parcelle 527/2339, section B de Dellen, lieu-dit « um Eewent »
Début du délai de recours :	20.12.2019
Fin du délai de recours :	20.03.2020
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision à la maison communale

Grosbous, le 18 décembre 2019

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

